

VILLE de
Houffalize



ARRETE DU BOURGMESTRE

Rue de Schaerbeek 1, B-6660 Houffalize
Tél. 061 280 040 - Fax 061 280 041
www.houffalize.be

OBJET : Fermeture du « Bivouac de Tailles » sis à Colas.

Le Bourgmestre,

Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement ses articles 133 alinéa 2 et 135 § 2 ;

Vu le « Bivouac de Tailles » sis à Colas, sur la parcelle communale cadastrée Houffalize, Division V, Section A, n° 2492d ;

Considérant que l'endroit est visité par d'autres personnes que des randonneurs et qu'il a dès lors perdu sa fonction première ;

Vu le nombre important d'incivilités commises sur les lieux du bivouac précité (présence de déchets alimentaires, de déchets plastique, de canettes, ... et d'excréments humains) ;

Considérant que, malgré les actions, notamment de prévention, entreprises à l'égard des utilisateurs du site, force est de constater que la situation ne s'améliore pas voire s'aggrave ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures afin de remédier à cette situation le plus rapidement possible au bénéfice de l'environnement, de la faune, de la flore et des usagers de la forêt ;

ARRETE

A dater de ce jour, la **FERMETURE** du « Bivouac de Tailles » situé à Colas sur la parcelle cadastrée Houffalize, Division V, Section A, n° 2492d pour une durée indéterminée.

Le présent arrêté sera transmis au Département Nature et Forêt du SPW – Cantonnement de Vielsalm ainsi qu'au Parc Naturel des Deux Ourthes (PNDO) et à la Police locale.

Une signalisation ad hoc sera installée sur les lieux par les soins du service technique communal.



Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

